



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 4 décembre 2012 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Autorisation paiement au Centre financier aux entreprises Desjardins BSL – facture n° 5 pour travaux d'électricité;
- 4- Autorisation signature – Acte de vente du 145, Soucy;
- 5- Résolution numéro CE-12-11-651 du comité exécutif/investissement du CLD de La Matanie – suivi à la résolution numéro 707-11-12 du comité administratif de la MRC;
- 6- Entente MRC/CLD;
- 7- Rencontre avec monsieur Gilles Julien, directeur régional du MAMROT;
- 8- Autorisation paiement au CLD de la Matanie – facture Contribution de la MRC pour le projet « Patrimoine bâti et Gala des Prix du Patrimoine BSL »;
- 9- Permis de stationnement pour la MRC;
- 10- Varia;
- 11- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 789-12-12

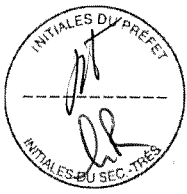
VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 790-12-12

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT AU
CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DESJARDINS BSL –
FACTURE N^o 5 POUR TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 498-07-12 du comité administratif concernant le projet de location du 156 Soucy pour l'agrandissement des locaux du Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent (CFE) et l'ajout d'espace de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement des locaux, responsabilité du locataire, ont été exécutés par l'entreprise Sogesco et que des coûts supplémentaires ont été encourus pour le remplacement du panneau électrique qui était non conforme dans le local aménagé par le CFE;

CONSIDÉRANT la facture n^o 5 du CFE au montant de 2 125,77 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux reliés au remplacement du panneau électrique non conforme dans le local aménagé par le CFE au 156 Soucy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le paiement de la facture n^o 5 du CFE pour les travaux d'électricité au 156 Soucy, au montant de 2 444,11 \$ taxes incluses, et ce, à même le budget d'entretien de l'édifice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 791-12-12

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE VENTE DU 145, SOUCY

CONSIDÉRANT la résolution numéro 369-05-12 du Conseil de la MRC de Matane acceptant la promesse d'achat (PP 24201 lot 274155) et la proposition de modifications de l'offre pour l'immeuble situé au 145, rue Soucy et mandatant le comité administratif pour le suivi du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de modifications de la promesse d'achat a été acceptée et signée par le président de Résidence des bâtisseurs – Matane, monsieur Jacques Cyr, en date du 17 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 706-11-12 du comité administratif acceptant de fixer au 12 décembre 2012 la date relative à la clause 9.1 de la promesse d'achat (PP 24201 lot 274155) et de la clause 9.1.2 de la proposition de modifications et que l'acte de vente soit signé le ou avant le 20 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet d'acte de vente préparé par les notaires mandatés par l'acheteur, Cadieux & Cadieux notaires, de Lorraine (Québec);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de Matane autorise la signature de l'acte de vente de l'immeuble situé au 145, rue Soucy à Matane;

QUE ledit acte de vente sera transmis par Cadieux & Cadieux à M^c Hélène Bouffard, notaire désignée pour recevoir les signatures des représentants de la MRC à Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Matane, l'acte de vente de l'immeuble situé au 145, rue Soucy à Matane et tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 792-12-12

AUTORISATION PAIEMENT AU CLD DE LA MATANIE – FACTURE CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE LA MRC POUR LE PROJET « PATRIMOINE BÂTI ET GALA DES PRIX DU PATRIMOINE BSL »

CONSIDÉRANT la facture du CLD de La Matanie au montant de 5 207,59 \$, pour la contribution de la MRC dans le cadre du projet « Patrimoine bâti » et pour les frais encourus par le CLD pour l'organisation du « Gala des prix du Patrimoine BSL » sur le territoire de la MRC de Matane, hôte du gala édition 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le paiement au CLD de La Matanie de la facture montant de 5 207,59 \$ à même le budget du service de l'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 793-12-12

PERMIS DE STATIONNEMENT POUR LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 387-06-11 du Conseil de la MRC demandant de réserver trente (30) espaces de stationnement pour les besoins de la MRC sur le terrain du Centre sportif;

CONSIDÉRANT la correspondance de la ville de Matane demandant d'indiquer le nombre de permis de stationnement requis pour la MRC de Matane pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du document faisant état des besoins de quarante et une (41) cases de stationnement pour tenir compte de l'ajout de services et de personnel au courant de l'année 2013, de même que des besoins de vignettes de stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif demande à la ville de Matane de prévoir pour les besoins de la MRC au moins quarante et une (41) cases dans le stationnement du Colisée Béton-Provincial et dans la rue Soucy à proximité de l'Édifice de La Matanie;

QUE le comité administratif autorise l'achat des trente (30) vignettes de stationnement requises au 1^{er} janvier 2013 et des onze (11) vignettes qui seront requises éventuellement au cours de l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 794-12-12

**RÉSOLUTION NUMÉRO CE-12-11-651 DU COMITÉ
EXÉCUTIF/INVESTISSEMENT DU CLD DE LA MATANIE – SUIVI À
LA RÉOLUTION NUMÉRO 707-11-12 DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC / ENTENTE MRC ET CLD**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la résolution numéro CE-12-11-651 du comité exécutif/investissement du CLD de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane a déjà convenu de tenir une rencontre de travail pour discuter des mandats qui seront confiés au CLD dans le cadre de l'entente à intervenir entre la MRC et le CLD;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir des modalités à inclure dans l'entente à intervenir entre la MRC et le CLD;

CONSIDÉRANT les échanges entre les membres du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif convient de tenir la rencontre de travail du Conseil de la MRC en janvier 2013, préalablement à la rencontre demandée par le CLD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente MRC/CLD

Les membres du comité conviennent que le dossier sera finalisé en 2013, une fois que les orientations et les mandats auront été clarifiés par le Conseil de la MRC.

Monsieur Gilles Julien, directeur régional du MAMROT, et monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, se joignent à la rencontre à 14 h 30.


La rencontre avec monsieur Gilles Julien, concerne le suivi de la réflexion stratégique et la demande d'aide financière au MAMROT pour le projet de renforcement collectif.

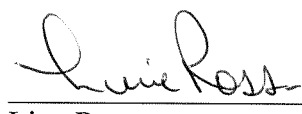
VARIA

RÉSOLUTION 795-12-12

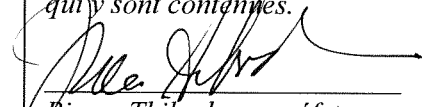
Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Pierre Thibodeau
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Pierre Thibodeau, préfet